



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_30-DE

S²LO

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

2023 – 30 APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET ANNEXE GOLF

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, BUFFET Martine, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 5

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

Secrétaire de séance : CAMBON Véronique

Date de la convocation : 29/03/2023

Date de publication : 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14, M57 et M4,

Vu la délibération précédente de ce même conseil municipal relative à l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Annexe « Golf »,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et des Budgets Annexes,

Considérant les résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'exercice 2022 et résumés dans le tableau joint,

Après consultation de la Commission « Ressources » du mercredi 22 mars 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur les affectations des résultats telles que détaillées dans le tableau joint ci-après à la présente délibération.

Résultat exercice 2022 et affectation BUDGET GOLF M4

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	629 216,92
Recettes réalisées	586 625,58
Résultat de fonctionnement N	-42 591,34
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	41 508,06
Solde d'exécution de fonctionnement cumulé (A)	-1 083,28

Investissement	2022
Dépenses mandatées	137 976,33
Recettes réalisées	65 416,85
Résultat d'investissement N	-72 559,48
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	112 691,02
Solde exécution investissement (B)	40 131,54

Fond de roulement fin exercice	39 048,26
---------------------------------------	------------------

Restes à réaliser (investissement)	2022
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	40 131,54

Résultat de clôture	39 048,26
----------------------------	------------------

Affectation du résultat	2022 vers 2023
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	-1 083,28
Affectation en réserve (compte 1068) (-D)	0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	-1 083,28
Report d'investissement (compte 001) (B)	40 131,54



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 26

Contre l'adoption : 1 (MAUDOUX Pierre au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre au nom de MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.